



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 avril 2017
N°17

OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Date de la convocation :
14/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 18 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée : 15

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Jean François ALIAGA, Adjoints au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Frédéric LECA Mr Eric PIESZKO.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 08

ETAIENT ABSENTS : Mr Marius PERI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Michel COGGIA, Mr Francescu SANDRI.

Nombre de votants : 09

Quorum : 08

ABSENT REPRESENTE : Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme Françoise ANGELI)

Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170512-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2017

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, un poste d'animation à temps complet doit être créé à compter du 1^{er} juin 2017.

L'intéressée sera recrutée conformément au décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux d'Animation de catégorie C.

Il sera affecté à plein temps à la Mairie Annexe de Coggia et devra effectuer différentes tâches d'animations et de communications (site internet de la Mairie, journal de la Commune, cérémonies). La fiche de poste sera dûment complétée à la prise de poste de l'agent.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultants de cette création sont prévues au budget de l'exercice en cours de la Commune chapitre 64

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170512-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2017